Image not found or type unknown

Le syndicat a-t-il le droit de retenir le versement de mon prud'h

Par **perreard**, le **06/11/2008** à **10:20**

Bonjour,
J’ai gagné un prud’homme. Je me suis fait représenter par une association syndicale pour mon dossier.
Ils m’avaient dit que je devais reverser 2% des sommes perçues au titre de don pour l’association.
J’ai donc payé ma cotisation à ce syndicat.
Et maintenant, ils me demandent 1000 euros de frais de fonctionnement en plus. Ils ne veulent pas m’envoyer le chèque de règlement de mes gains au prud’homme temps que je ne leur ai pas versé cette somme.
Je voulais savoir s’ils avaient le droit de faire cela ?
Et si non quel est mon recours ?
Merci d’avance
Cordialement
Céline

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés